# LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

O 4

3° TRIMESTRE 2021

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## L'emploi salarié poursuit sa hausse, sur un rythme ralenti

Après un vif rebond au 2° trimestre lié à la levée progressive de la plupart des restrictions sanitaires en vigueur depuis octobre 2020, l'emploi salarié s'infléchit au 3° trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en France métropolitaine, dans un contexte de résurgence de l'épidémie et de mise en place du passe sanitaire : +0,3 %, après +1,8 %. La croissance des effectifs (y compris intérim) se modère particulièrement dans le tertiaire marchand qui avait connu des évolutions exceptionnelles dans certains sous-secteurs, comme l'hébergement-restauration. Dans l'industrie, le ralentissement est moins marqué. Les effectifs restent stables dans la construction, tandis qu'ils reculent dans le tertiaire non marchand. Au total, l'emploi salarié se situe 1,7 % au-dessus de son niveau d'avant-crise et le nombre de salariés en activité partielle est au plus bas à l'été. Sur le front des politiques d'emploi, le recours aux contrats aidés se poursuit et le nombre d'embauches en contrat d'apprentissage s'intensifie.

La hausse de l'emploi, combinée à l'augmentation de la population active, conduit à une nouvelle stabilité du taux de chômage, qui s'établit dans la région à 9,1 % au 3° trimestre 2021. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi diminue, particulièrement chez les jeunes, dont le nombre passe pour la première fois sous son niveau d'avant-crise.

Sur le front social, le nombre de foyers allocataires du RSA recule encore en rythme annuel et rejoint enfin son niveau d'avant-crise. La baisse du nombre d'allocataires de l'ASS se modère, en raison notamment de l'arrêt des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage qui permettaient d'éviter le basculement vers ce dispositif. A l'inverse, le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité repart à la hausse.

#### L'emploi salarié ralentit

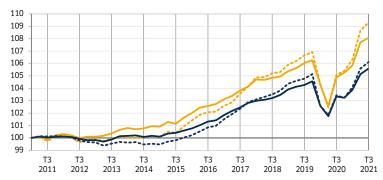
Après une forte hausse au 2º trimestre, l'emploi salarié ralentit en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**: +0,3 % au 3º trimestre 2021 (soit +6 400 personnes), après +1,8 % > 1. L'infléchissement est très marqué dans le secteur privé (+0,6 %, après +2,2 %) dont les effectifs dépassent de 2,2 % leur niveau d'avant-crise. Dans le secteur public, l'emploi se contracte (-0,4 %, après +0,4 %) et se situe à un niveau proche de fin 2019. Au total, fin septembre 2021, le nombre de salariés s'établit à 1 911 300, soit 1,7 % au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Dans le détail, le ralentissement au 3° trimestre concerne aussi bien l'emploi hors intérim (+0,3 %, après +1,7 %) que l'emploi intérimaire (+1,8 %, après +5,5 %) qui se situe 5,9 % au-dessus de son niveau de fin 2019, contre 1,6 % pour l'emploi hors intérim > 2.

En **France métropolitaine**, la croissance de l'emploi salarié se modère également (+0,4 % au 3° trimestre, après +1,2 %) et dépasse de 1,0 % son niveau de fin 2019. Cette inflexion provient essentiellement du secteur privé (+0,5 %, après +1,5 %), tandis que le secteur public ralentit plus légèrement (+0,2 %, après +0,4 %). Malgré une décélération moins prononcée qu'en région (+1,6 %, après +2,4 %), l'emploi

## **1** Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2011)

- Total Provence-Alpes-Côte d'Azur
- -- Secteur privé Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Total France métro.
- Secteur privé France métro.



Note: données provisoires

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares. Insee

intérimaire ne parvient toujours pas à retrouver son niveau d'avant-crise (-1,0 % par rapport à fin 2019).



Au niveau **départemental**, les évolutions sont contrastées. L'emploi salarié recule dans les Alpes-de-Haute-Provence (-0,2 %, après +2,7 %) et les Hautes-Alpes¹ (-3,0 %, après +7,1 %). Il se stabilise dans le Vaucluse (après -1,4 %) et ralentit dans les Bouches-du-Rhône (+0,4 %, après +1,7 %), le Var (+0,6 %, après +1,7 %) et les Alpes-Maritimes (+0,7 %, après +1,4 %) seul département de la région qui ne retrouve toujours pas son niveau d'avant-crise.

<sup>1</sup> Avertissement : Les mesures de restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 ont particulièrement affecté le profil saisonnier des estimations d'emplois dans les Hautes-Alpes. Celles-ci sont susceptibles d'être révisées et doivent être interprétées avec prudence.

#### La croissance se modère fortement dans le tertiaire marchand

Après un 2º trimestre vigoureux en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la croissance de l'emploi salarié se modère nettement dans le **tertiaire marchand** (y compris intérim) : +1,0 %, soit +9 700 salariés, après +3,4 % > 3. Le ralentissement est particulièrement fort dans l'*hébergement-restauration* qui avait enregistré un taux de croissance record au 2º trimestre (+2,3 %, soit +2 700 emplois, après +16,4 %). Il est moins prononcé dans le *commerce* (+1,0 %, soit +2 600 emplois, après +2,0 %), les *services aux ménages* (+2,2 %, soit +2 300 emplois, après +3,7 %) et les *services aux entreprises* (+0,7 %, soit +1 400 emplois, après +2,2 %). A l'inverse, les effectifs se contractent encore dans les *activités immobilières* (-1,3 %, soit -300 salariés, après -0,8 %), seul sous-secteur où ils demeurent inférieurs à leur niveau d'avant-crise. Au total, l'emploi salarié dans le tertiaire marchand s'établit 2,1 % au-dessus de son niveau de fin 2019.

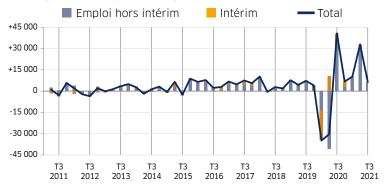
Dans le **tertiaire non marchand**, les effectifs (y compris intérim) reculent, alors qu'ils ne cessaient de progresser depuis un an : -0.3%, soit  $-1\ 800$  salariés, après +0.2%. L'emploi se situe 1.0% au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Dans l'**industrie**, l'emploi (y compris intérim) ralentit encore : +0,2 %, soit +310 salariés, après +0,5 %. La décélération est particulièrement marquée dans l'*industrie agro-alimentaire* (+0,2 %, après +2,0 %), sous-secteur très dynamique au 1er semestre. Les effectifs diminuent dans la *fabrication d'équipements électriques*, *électroniques*, *informatiques* ; *fabrication de machines* (-0,2 %, après +0,4 %) et, pour la première fois depuis début 2020, dans la *fabrication de matériels de transport* (-0,7 %, après +0,2 %) où l'emploi repasse sous son niveau d'avant-crise. A l'inverse, ils continuent d'augmenter dans la *fabrication d'autres produits industriels* (+0,4 %, après +0,2 %), sans pour autant retrouver leur niveau de fin 2019. Au total, l'emploi industriel dépasse de 1,4 % son niveau d'avant-crise.

Après un an de croissance soutenue, les effectifs restent stables dans la **construction**, grâce au soutien de l'intérim > 4. Hors intérim, l'emploi se replie légèrement (-0,1 %). Deux départements détruisent des emplois : le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Au niveau régional, l'emploi se situe 4,6 % au-dessus de son niveau d'avant-crise. Même s'il progresse ce trimestre, l'intérim demeure inférieur de 3,8 % à son niveau de fin 2019, alors qu'il le dépasse dans tous les autres secteurs d'activité de la région.

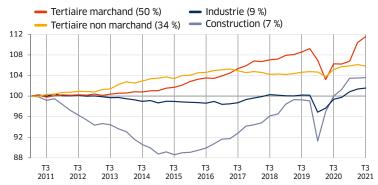
En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (y compris intérim) ralentit fortement dans le tertiaire marchand (+0,8 %, après +2,3 %) et plus modérément dans le tertiaire non marchand (+0,1 %, après +0,3 %), tandis qu'il accélère dans l'industrie (+0,3 %, après +0,2 %). Dans la construction, les effectifs reculent encore légèrement (-0,1 %, comme au 2° trimestre).

## 2 Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)

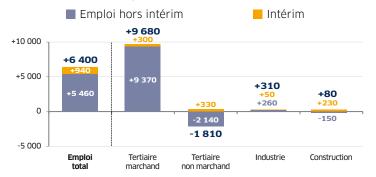


## **3** Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur

(données CVS, base 100 au 1er trimestre 2011)



#### Évolution par secteur d'activité<sup>(1)</sup> de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2021 et la fin du T3 2021)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 3° trimestre 2021 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim <sup>(2)</sup> (en %)
Tertiaire marchand	947 900	923 100	24 800	2,6
Tertiaire non marchand	646 500	643 400	3 000	0,4
Industrie	169 200	156 600	12 600	7,4
Construction	125 900	111 900	14 000	11,0
Agriculture, sylviculture et pêche	21 800	21 500	400	1,5
Total Provence-Alpes- Côte d'Azur	1911300	1 856 500	54 800	2,8
Total France métro.	25 213 500	24 445 700	767 800	1,9

<sup>(1)</sup> L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

**Sources:** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim) **Note** : données arrondies, provisoires

#### La croissance des embauches décélère

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la hausse du nombre d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois ralentit au 3º trimestre 2021:+16,1 % (soit +35 500 embauches) par rapport au même trimestre de l'année précédente qui avait marqué la fin du 1º confinement, après +83,9 % au 2º trimestre 2021. > ⑤. Dans le détail, l'augmentation est plus franche chez les moins de 30 ans que chez les 30 ans et plus (respectivement +18,9 % et +12,8 %). Au total, 256 500 embauches ont été réalisées dans la région à l'été 2021.

En **France métropolitaine**, la croissance, de même ampleur qu'en région, connait un ralentissement similaire (+16,8 % sur un an, après +77,8 %). La progression des embauches concerne également davantage les moins de 30 ans que les 30 ans et plus. D'après les premières données disponibles sur le 4º trimestre

2021, le rythme de croissance des embauches devrait s'accélérer,

en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme à l'échelle nationale.

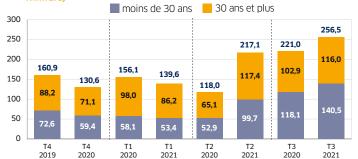
#### Les contrats aidés toujours plus sollicités

Au 3º trimestre 2021, 6 700 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 6, soit une progression de 9 % par rapport au 2º trimestre (+530 entrées), après -4 %. Cette hausse s'explique par celle des entrées en PEC (+690, après -550), alors que le recours aux CUI-CIE recule (-190, après +580) et que celui aux CDDI est quasi-stable (+30, après -260). En rythme annuel, la croissance demeure vive pour le 5º trimestre consécutif : +21 % (soit +1 200 entrées), après +52 %.

Fin septembre 2021, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 13 100 dans la région > 7. Ce stock ne cesse d'augmenter depuis plus d'un an, à un rythme qui ralentit toutefois légèrement au 3º trimestre : +5 % par rapport à fin juin 2021, soit +580 bénéficiaires, après +12 % > 3. En rythme annuel, la forte hausse du trimestre précédent se consolide (+35 %, soit +3 400 bénéficiaires, après +32 %), particulièrement dans le secteur marchand (+2 500, après +1 900). Le secteur non marchand progresse un peu moins vite qu'au 2º trimestre (+940, après +1 100) et ne concentre plus que 75 % des bénéficiaires de la région (-17 points sur un an), part la plus faible enregistrée depuis mi-2010.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés progresse à la fois en rythme trimestriel (+14 %, soit +11 600, après +5 %) et annuel (+40 %, soit +27 700, après +61 %). La croissance du nombre de bénéficiaires se confirme sur un trimestre (+10 %, après +18 %) comme sur un an (+48 %, après +34 %). Comme en région, leur part dans le secteur non marchand atteint son plus bas niveau depuis plus de 10 ans (67 %).

#### S Déclarations préalables à l'embauche par âge, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)



**Note :** données arrondies, provisoires

Champ: ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé Source: Acoss-Urssaf

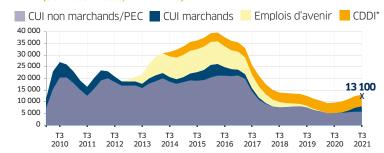
## (données brutes, en cumuls trimestriels)



\* Embauches = nouvelles entrées + reconductions **Note :** données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

#### Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



\* Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

#### Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle				
	T3 2	021	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021
Secteur non marchand	9 800	+940	+170	+250	+390	+350	-40
PEC	5 800	+560	+60	+140	+200	+240	-20
CDDI*	4 000	+390	+110	+110	+190	+110	-20
Secteur marchand	3 300	+2 460	+40	+180	+620	+1 030	+620
CUI-CIE	2 400	+2 410	0	+140	+610	+1 010	+650
CDDI*	900	+50	+40	+50	+20	+20	-30
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 100	+3 400	+220	+430	+1 010	+1 380	+580
Total France métropolitaine	173 100	+55 810	+440	+3 230	+12 930	+23 630	+16 020

<sup>\*</sup> Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note: données arrondies en fin de trimestre, provisoires

**Source :** ASP - **Traitements :** Dares

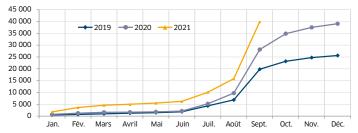
#### 40 000 embauches en apprentissage depuis début 2021

janvier et septembre 2021, 40 000 contrats d'apprentissage ont été signés ou reconduits en Provence-Alpes-Côte d'Azur > (2), soit une progression de 42 % en un an (+11 800 nouveaux contrats). En France métropolitaine, les embauches augmentent à un rythme équivalent. Au niveau régional comme national, le cumul des entrées en apprentissage sur les neuf premiers mois de 2021 dépasse d'ores et déjà celui de l'ensemble de l'année 2020. D'après les premières données disponibles sur le 4e trimestre (octobre), cette forte croissance se poursuivrait.

#### Le nombre de salariés en activité partielle au plus bas depuis le début de la crise

En réponse au choc sanitaire, l'activité partielle constitue un puissant outil de flexibilité et de rétention de main d'œuvre qui permet aux entreprises d'ajuster leur volume de travail, afin d'éviter des licenciements. L'évolution du nombre de salariés placés dans cette situation suit notamment les périodes de restriction ou d'allégement des mesures prophylactiques de lutte contre la pandémie de Covid-19. Ainsi, avec la fin du couvre-feu fin juin 2021, le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) en activité partielle se replie pendant la période estivale pour atteindre 8 000 en septembre 2021 > 10. Cette baisse fait suite à la forte remontée du 2e trimestre, lors duquel le nombre de salariés en activité partielle passe de 159 000 en avril 2021 avec le 3<sup>e</sup> confinement national à 33 000 en juin 2021 suite aux mesures de réouverture progressive.

#### Embauches\* en contrat d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



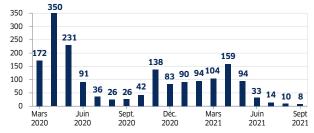
Note: données cumulées, provisoires Champ: secteurs public et privé

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements :

Dares

#### Nombre de salariés en ETP\* en activité partielle depuis le début de la crise sanitaire, en Provence-Alpes-Côte d'Azur

(données brutes, en milliers)



\* En équivalent temps plein : sur une base de 35 heures hebdomadaires et selon le nombre de semaines d'indemnisation dans le mois

Note: données provisoires

Sources: ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 31 décembre 2021, s'arrêtant aux données du 30 décembre 2021.

#### 🕦 Heures d'activité partielle indemnisées par secteur d'activité au cours du 3º trimestre 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes)

Nombre d'heures	Évolution trimestrielle <i>(en %)</i>	Poids (en %)	Nombre moyen d'établissements	Poids (en %)
4 693 870	-88,6	100,0	11 070	100,0
1 684 470	-90,1	35,9	3 510	31,7
938 440	-79,8	20,0	1 750	15,8
417 480	-89,8	8,9	1 250	11,3
414 820	-94,3	8,8	1 750	15,8
352 760	-84,9	7,5	510	4,6
193 900	-81,0	4,1	310	2,8
150 840	-79,0	3,2	270	2,4
146 430	-85,5	3,1	390	3,5
130 130	-90,9	2,8	640	5,8
65 140	-82,5	1,4	190	1,7
53 660	-89,6	1,1	160	1,5
45 080	-61,1	1,0	50	0,5
41 310	-91,6	0,9	140	1,2
28 580	-71,7	0,6	90	0,8
22 560	-71,9	0,5	40	0,4
8 220	-77,2	0,2	20	0,1
40	-94,3	0,0	S	0,0
	d'heures  4 693 870  1 684 470  938 440  417 480  414 820  352 760  193 900  150 840  146 430  130 130  65 140  53 660  45 080  41 310  28 580  22 560  8 220	Nombre d'heures         trimestrielle (en %)           4 693 870         -88,6           1 684 470         -90,1           938 440         -79,8           417 480         -89,8           414 820         -94,3           352 760         -84,9           193 900         -81,0           150 840         -79,0           146 430         -85,5           130 130         -90,9           65 140         -82,5           53 660         -89,6           45 080         -61,1           41 310         -91,6           28 580         -71,7           22 560         -71,9           8 220         -77,2	Rombre d'heures         trimestrielle (en %)         Polds (en %)           4 693 870         -88,6         100,0           1 684 470         -90,1         35,9           938 440         -79,8         20,0           417 480         -89,8         8,9           414 820         -94,3         8,8           352 760         -84,9         7,5           193 900         -81,0         4,1           150 840         -79,0         3,2           146 430         -85,5         3,1           130 130         -90,9         2,8           65 140         -82,5         1,4           53 660         -89,6         1,1           45 080         -61,1         1,0           41 310         -91,6         0,9           28 580         -71,7         0,6           22 560         -71,9         0,5           8 220         -77,2         0,2	Rombre drieures         trimestrielle (en %)         Polds (en %)         Nombre moyen d'établissements           4 693 870         -88,6         100,0         11 070           1 684 470         -90,1         35,9         3510           938 440         -79,8         20,0         1 750           417 480         -89,8         8,9         1 250           414 820         -94,3         8,8         1 750           352 760         -84,9         7,5         510           193 900         -81,0         4,1         310           150 840         -79,0         3,2         270           146 430         -85,5         3,1         390           130 130         -90,9         2,8         640           65 140         -82,5         1,4         190           53 660         -89,6         1,1         160           45 080         -61,1         1,0         50           41 310         -91,6         0,9         140           28 580         -71,7         0,6         90           22 560         -71,9         0,5         40           8 220         -77,2         0,2         20

S: données soumises au secret statistique

Note: données arrondies, provisoires

Sources: ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 31 décembre 2021, s'arrêtant aux données du 30 décembre 2021

Au cours du 3º trimestre 2021, le volume d'heures effectivement chômées diminue de 88,6 % par rapport au 2º trimestre (soit -36,5 millions d'heures) > 11. Cette baisse, qui concerne tous les secteurs d'activité, est particulièrement rapide dans le *commerce* (-94,3 %), les *activités immobilières* (-91,6 %) et l'*hébergement-restauration* (-90,1 %). Ce dernier secteur concentre à lui seul 36 % du total des heures indemnisées du trimestre (pour 32 % des établissements).

Sur l'année 2021, le montant provisoire des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux-tiers) et l'Unedic (un tiers) s'élève à plus de 721 millions d'euros en région, soit 61 % de moins qu'en 2020.

#### Nouvelle stabilité du taux de chômage

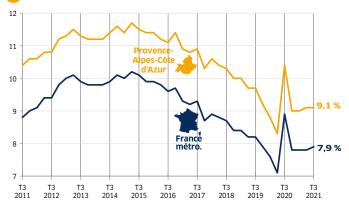
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé est de nouveau stable au 3º trimestre 2021 et se maintient à 9,1 % de la population active, un niveau proche de celui d'avant-crise > 12. Sur un an, il recule fortement (-1,3 point), le 3º trimestre 2020 ayant été marqué par le retour sur le marché du travail des personnes en recherche d'emploi qui s'en étaient retirées lors du 1º confinement > Avertissement.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage est quasi-stable (+0,1 point) et s'établit à 7,9 % de la population active au 3° trimestre 2021, après deux trimestres de stabilité. Sur un an, il diminue d'un point.

Au **niveau départemental**, le taux de chômage recule (-0,4 point) dans les Hautes-Alpes (7,3 %), qui retrouvent leur niveau de début 2020. Le repli est plus modéré (entre -0,2 et -0,1 point) dans le Var (8,5 %), les Alpes-Maritimes (8,8 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (9,2 %). À l'inverse, le taux s'élève de 0,1 point dans les Bouches-du-Rhône (9,4 %) et de 0,2 point dans le Vaucluse (10,5 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage continue de reculer rapidement dans la **zone d'emploi** de Briançon (-0,9 point au 3º trimestre 2021) qui n'a jamais atteint un niveau aussi bas depuis fin 2008 (6,8 %) > ⑤. Dans la zone de Sainte-Maxime (10,9 %), la diminution est la plus forte (-1,1 point) et compense la hausse du 2º trimestre. La baisse est beaucoup plus modérée (entre -0,3 et -0,1 point) dans les zones de Gap (7,6 %), Toulon (7,9 %), Nice (8,8 %), Cannes (8,9 %), Valréas (partie Paca, 9,0 %), Digne-les-Bains (9,0 %), Manosque (9,8 %), Fréjus (10,4 %) et Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 10,6 %). Le taux progresse en revanche (entre

#### Taux de chômage (données CVS, en %)



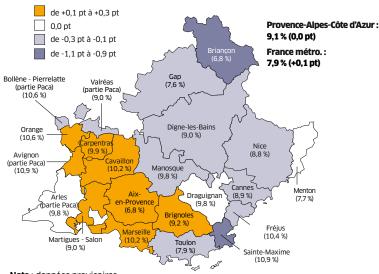
**Note :** données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre **Source :** Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

#### **Avertissement**

En 2020, le taux de chômage a connu de fortes fluctuations. Au 2º trimestre, avec le confinement général de la population, un grand nombre de personnes avaient basculé temporairement vers l'inactivité, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Le taux de chômage avait alors reculé « en trompe-l'œil » malgré une chute inédite de l'emploi. Au 3º trimestre, le retour à un comportement plus habituel de recherche et un niveau d'emploi encore déprimé avaient conduit à un fort rebond du taux de chômage. Au 4e trimestre, le taux s'était de nouveau replié, sous l'effet conjoint de la poursuite du rebond de l'emploi et de la légère baisse du taux d'activité liée au deuxième confinement. Au 1er trimestre 2021, la stabilité du taux de chômage résulte à la fois de celle du taux d'emploi et de la persistance d'un comportement de retrait d'activité, dû au maintien des restrictions sanitaires. Au 2e trimestre, elle s'explique à l'inverse par une hausse du taux d'emploi et par le retour sur le marché du travail de personnes qui s'en étaient retirées. Au 3º trimestre, elle résulte de fortes augmentations concomitantes de l'emploi et de la population active.

+0,1 et +0,3 point) dans les zones d'Aix-en-Provence (6,8 %), Martigues – Salon (9,0 %), Brignoles (9,2 %), Carpentras (9,9 %), Cavaillon (10,2 %), Marseille (10,2 %), Orange (10,6 %) et Avignon (partie Paca, 10,9 %). Dans les autres territoires de la région, le taux est stable.

# Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre les 2° et 3° trimestres 2021 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3° trimestre 2021)



**Note :** données provisoires **Source :** Insee, taux de chômage localisés

## La demande d'emploi se rapproche de son niveau d'avant-crise

Au 3º trimestre 2021, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 491 500 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > ①. Ce nombre est au plus bas depuis le début de la crise sanitaire, reculant en rythme trimestriel

(-2,5 %, soit -12 500 demandeurs d'emploi, après +0,4 %), comme en rythme annuel (-4,0 %, soit -20 700, après -3,2 %). Il reste toutefois 1,9 % au-dessus de son niveau d'avant-crise (fin 2019). D'après les premières données disponibles sur le 4º trimestre 2021, la baisse trimestrielle s'intensifierait, si bien que la demande d'emploi repasserait pour la première fois sous son niveau d'avant-crise d'ici la fin de l'année.

Au 3º trimestre, le repli est plus marqué pour les **hommes** que pour les **femmes** : respectivement -3,1 %, et -1,9 % (après +0,2 % et +0,5 % au 2º trimestre). Toutefois, les premiers demeurent davantage au-dessus de leur niveau d'avant-crise que les secondes (+2,4 % par rapport à fin 2019, contre +1,4 %). Au 4º trimestre 2021, les demandes d'emploi masculine et féminine baisseraient dans les mêmes proportions et passeraient en-dessous de leur niveau d'avant-crise.

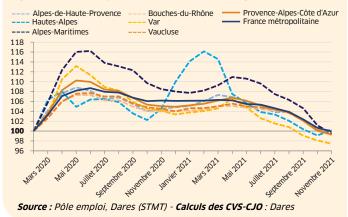
C'est chez les jeunes de **moins de 25 ans** que la baisse de la demande d'emploi est la plus vive sur un trimestre (-6,4 %, après -0,5 %), en lien avec la forte augmentation des embauches en contrat d'apprentissage. Ainsi, pour la première fois depuis la crise, leur nombre est inférieur à celui de fin 2019 (-1,6 %). D'après les premières données disponibles, le recul trimestriel serait de même ampleur en fin d'année. La classe d'âge des **50 ans ou plus** est à l'inverse celle qui décroît le moins vite (-0,8 %, après +0,9 %) et dont le niveau demeure encore largement au-dessus de celui d'avant-crise (+4,2 %). Cette tendance devrait se poursuivre fin 2021, malgré une baisse plus prononcée qu'au 3° trimestre.

Pour le 2e trimestre consécutif depuis la crise, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) se replie (-4,1 %, après -0,9 %), si bien que leur part dans l'ensemble des inscrits de catégories A, B, C continue de décroître pour s'établir à 47,9 % (-0,8 point sur un trimestre). Leur niveau reste toutefois au-dessus de celui de fin 2019 (+5,0 %) et devrait le rester au 4e trimestre, malgré un recul trimestriel toujours aussi soutenu. Ce n'est pas le cas des inscrits **depuis moins d'un an**, dont le nombre qui baisse de façon quasi-continue depuis le pic du 2e trimestre 2020 (-0,9 % au 3e trimestre, après +1,6 %) repasse en-dessous de son niveau d'avant-crise (-0,8 %). Fin 2021, la diminution trimestrielle devrait s'accentuer pour cette catégorie de demandeurs d'emploi.

#### Focus sur la période de crise sanitaire

Selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C diminue pour la première fois par rapport à fin février 2020 (mois précédent la crise sanitaire) en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (-0,7 % fin novembre 2021), comme en **France métropolitaine** (-0,1 %). Le repli est le plus prononcé dans le Var (-2,6 %), tandis que le niveau de la demande d'emploi demeure légèrement supérieur à celui d'avant-crise dans les Alpesde-Haute-Provence et les Hautes-Alpes (respectivement +0.3 % et +0.2 %).

#### Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO, base 100 à fin février 2020)



Au 3º trimestre 2021, la demande d'emploi recule dans tous les **départements** de la région. Elle repart à la baisse dans les Bouches-du-Rhône (-1,2 %, après +0,2 %), le Vaucluse (-1,6 %, après +0,3 %), les Alpes-Maritimes (-3,9 %, après +1,8 %) et le Var (-4,0 %, après +0,5 %). Ce dernier département est le seul de la région où elle diminue par rapport à fin 2019 (-1,5 %). Le repli trimestriel décélère dans les Hautes-Alpes (-3,5 %, après -8,1 %) tandis qu'il accélère dans les Alpes-de-Haute-Provence (-2,6 %, après -0,1 %). D'après les premières données disponibles il devrait se prolonger dans tous les départements au 4º trimestre 2021, si bien que tous atteindraient un niveau inférieur à celui d'avant-crise.

#### 🚺 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation par rapport au 4° trimestre 2019 (en %)	Variation annuelle (en %)	Variation trimestrielle (en %)						
		T3 2021		T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021 acquis*	
Hommes	239 200	+2,4	-4,7	-2,4	-2,3	+0,5	+0,2	-3,1	-3,6	
Femmes	252 300	+1,4	-3,4	-0,8	-2,6	+0,5	+0,5	-1,9	-3,8	
Âgés de moins de 25 ans	56 800	-1,6	-10,6	-4,1	-4,8	+0,9	-0,5	-6,4	-6,2	
Âgés de 25 à 49 ans	294 700	+1,5	-4,3	-1,8	-2,6	+0,4	+0,3	-2,5	-3,9	
Âgés de 50 ans ou plus	140 000	+4,2	-0,4	0,0	-1,0	+0,5	+0,9	-0,8	-2,4	
Inscrits depuis moins d'un an	255 900	-0,8	-6,4	-4,5	-6,0	-1,0	+1,6	-0,9	-3,8	
Inscrits depuis un an ou plus	235 600	+5,0	-1,4	+2,1	+1,6	+2,1	-0,9	-4,1	-3,7	
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	491 500	+1,9	-4,0	-1,6	-2,5	+0,5	+0,4	-2,5	-3,7	
Total France métropolitaine	5 577 800	+2,4	-3,6	-0,5	-1,3	+0,1	-0,5	-1,9	-3,3	

<sup>\*</sup> Les données d'octobre et novembre 2021 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2021 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2021.

Note: données arrondies

Lecture: au T3 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 491 500 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2021). Par rapport au T2 2021, il recule de 2,5 %.

**Source :** Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

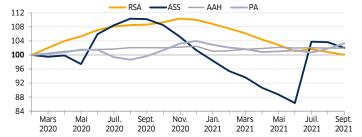
En **France métropolitaine**, le nombre d'inscrits en catégories A, B, C diminue également plus fortement au 3° trimestre (-1,9 %, après -0,5 %) et s'établit à 5 577 800 en moyenne. Tout comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les diminutions sont plus marquées pour les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée. Le recul annuel se confirme (-3,6 %, après -2,1 %). Au 4º trimestre, la baisse devrait s'intensifier, si bien que le niveau de la demande d'emploi, encore supérieur à celui d'avant-crise au 3e trimestre (+2,4 %), devrait passer en-dessous fin 2021.

#### Le nombre de bénéficiaires du RSA rejoint pour la première fois son niveau d'avant-crise

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) continue de reculer en rythme annuel: -7,9 % fin septembre 2021 (soit 13 800 foyers bénéficiaires en moins), après -5,6 % fin juin 2021 > 15. Ce recul, plus prononcé qu'en France métropolitaine (-6,0 %), est constaté dans tous les départements, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (respectivement -12,9 % et -8,0 %). Le nombre de foyers allocataires du RSA, qui s'établit fin septembre 2021 à 160 200 dans la région, retrouve ainsi son niveau d'avant-crise (+0,1 % par rapport à février 2020) > 6. Les données disponibles fin octobre 2021 confirment le recul observé depuis fin mai.

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS), qui s'établit à 28 300 à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2021, continue de baisser sur un an mais à un rythme nettement ralenti (-7,4 %, soit -2 300 bénéficiaires, après -18,5 %). Ceci s'explique par l'arrêt des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage à compter du 30 juin 2021. Ce recul, qui concerne tous les départements de la région, est proche de celui observé au niveau national (-6,2 %).

#### 6 Évolution du nombre de bénéficiaires\* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



\* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation. Note: données arrondies, provisoires

Sources: Cnaf, Allstat FR6 et FR2; MSA; Pôle emploi, FNA - Traitements: Drees

Fin septembre 2021, 94 100 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) en région. Ce nombre est quasi-stable sur un an (-0,1 %, soit -110 personnes, après +0,4 %), contrairement au niveau national où il continue d'augmenter (+0,9 %). Au niveau départemental, les hausses enregistrées dans les Hautes-Alpes et le Var (respectivement +0,8 % et +1,4 %) sont compensées par des baisses dans les Alpes-Maritimes, les Bouchesdu-Rhône et le Vaucluse. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les effectifs ne varient presque pas. Les données disponibles fin octobre 2021 confirment le recul régional (-0,3 %).

Enfin, le nombre de foyers bénéficiaires de la Prime d'activité (PA) repart à la hausse à fin septembre 2021 en région (+3,7 %, soit +13 300, après -0,1 %) pour atteindre 376 300. Cette progression, qui concerne tous les départements, est moins prononcée en France métropolitaine (+2,4 %). Alors qu'il se rapprochait de son niveau d'avant-crise fin juin 2021, le nombre de bénéficiaires s'en éloigne fin septembre (+3,3 %), et cela se poursuit fin octobre

### ♠ Nombre de bénéficiaires\* des principales prestations sociales à la fin du 3º trimestre 2021 (données

brutes)								
	RSA	RSA		ss	ААН		PA	
	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 400	-6,5	940	-10,5	3 340	-0,1	12 130	+3,7
Hautes-Alpes	3 200	-4,6	560	-6,7	2 880	+0,8	10 280	+1,4
Alpes-Maritimes	23 390	-12,9	5 950	-4,5	21 880	-0,7	72 700	+3,2
Bouches-du-Rhône	78 480	-8,0	12 210	-7,6	35 720	-0,4	156 750	+5,1
Var	32 750	-5,6	4 770	-8,6	20 410	+1,4	78 130	+2,4
Vaucluse	17 950	-5,7	3 880	-8,9	9 820	-0,9	46 350	+2,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	160 170	-7,9	28 310	-7,4	94 050	-0,1	376 340	+3,7
France métropolitaine	1 735 330	-6,0	325 720	-6,2	1 161 670	+0,9	4 366 450	+2,4

<sup>\*</sup> Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Note: données arrondies, provisoires

Sources: Cnaf, Allstat FR6 et FR2; MSA; Pôle emploi, FNA - Traitements: Drees

Rédaction achevée le 11 janvier 2022

Rémi Belle, Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

#### Pour en savoir plus

- > Dreets, Les indicateurs clés de la Dreets Paca
- > Dreets, Les éclairages conjoncturels départementaux
- > Dares, Le marché du travail pendant la crise sanitaire
- > Drees, Les travaux de la Drees liés à la crise sanitaire de la Covid-19
  - > Insee, Note de conjoncture nationale « Reprise sous contraintes »

#### L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail** (BIT). Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1er trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, comme dans la Note de conjoncture nationale de

l'Insee, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

L'introduction de la **Déclaration sociale nominative** (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

#### L'activité partielle

Le dispositif¹ de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/ Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'employeur doit faire sa demande dans un délai de 6 mois suivant la fin de la période couverte par l'autorisation d'activité partielle à l'administration (DDTS, par délégation du préfet de département). Seules ces demandes déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

<sup>1</sup> Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle. L'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 prolonge jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est

pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie** A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

#### Pour en savoir plus:

- Documentation méthodologique : "<u>Statistiques sur les demandeurs</u> d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"
- Définition du chômage BIT (Insee) : <u>« Pour comprendre... La mesure du chômage par l'Insee</u>»

#### Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées. En 2021, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

- le **Contrat unique d'insertion (CUI)**: contrat de travail de droit privé, il a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et d'un Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand:

• depuis janvier 2018, le **Parcours emploi compétences** (**PEC**) s'est substitué aux CUI-CAE dans le secteur non marchand, tout en étant prescrit dans le cadre juridique du CUI-CAE. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;

• le Contrat unique d'insertion – Contrat initiative emploi (CUI-CIE) : depuis janvier 2018 également, la prescription de CUI-CIE dans le secteur marchand n'est autorisé que dans les Départements d'outre-mer (DOM) ou par les Conseils départementaux dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), dans le mesure où ils les financent en totalité. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du plan « un jeune, une solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière

lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en **Contrat initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)**. Le CUI-CIE prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée ;

le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1er juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle. ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2021, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 7 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 2,4 milliards d'euros en France.

#### L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1er janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

#### Les prestations sociales

Le **Revenu de solidarité active (RSA**) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée

au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou nonsalariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - <u>virginie.meyer@dreets.gouv.fr</u> Chef de service : Rémi Belle - <u>remi.belle@dreets.gouv.fr</u> Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation



